



Généralités :

Le directeur général, au regard de l'évolution de la situation sanitaire et notamment dans les zones soumises au couvre-feu, demande aux directeurs locaux de ces zones une montée en puissance du nombre de télétravailleurs, toujours sur le principe du volontariat et avec pour objectif de diminuer la jauge d'agents en présentiel.

Au vu du succès modeste des encouragements récents auprès des directions locales, le DG a demandé qu'un état des lieux précis en termes de matériel soit fait par département. Cet état des lieux qui devrait être établi ce soir donnera le taux de télétravailleurs par direction dans les zones soumises à couvre-feu. Autrement dit, tout le matériel doit être utilisé, y compris les TINY qui sont très pertinents pour équiper les agents vulnérables qui n'ont pas vocation à faire des allers-retours entre chez eux et leur lieu de travail. Un appel au volontariat le plus large possible sera fait dans ces zones. Seront privilégiés pour être équipés, les agents qui sont volontaires à télétravailler 2 ou 3 jours par semaine (plutôt que les agents qui souhaitent faire un jour de temps en temps). Un monitoring précis et régulier sera effectué par la DG pour vérifier l'application de ces mesures.

Concernant les transports et les règles du couvre-feu, la demande au ministère de l'intérieur, que la carte professionnelle soit suffisante comme justificatif, a été rejetée. Ainsi un système d'attestation a été remis en place.

CGT :

La CGT est intervenue pour préciser qu'elle avait déjà fait des requêtes en ce sens par écrit pour accélérer les procédures de demande de travail à domicile dans cette période de crise sanitaire et que des blocages devaient être levés.

Tout comme les autres OS, la CGT a demandé une compensation horaire pour les agents qui font les horaires décalés comme cela est autorisé (pour rappel la DG avait refusé la demande de la CGT de banalisation des horaires durant la crise).

La CGT a porté à nouveau la revendication de suppression de la journée de carence et pour le moins dès que l'État d'urgence sanitaire serait voté mercredi comme cela avait été le cas avant l'été.

La CGT a précisé avoir écrit sur la problématique des masques DIM et demandé le principe de précaution suite aux suspicions de toxicité parues dans la presse. Elle a précisé que le ministère du travail avait fait retirer ces masques.

Le directeur général a apporté quelques réponses :

Le DG entend les blocages existants sur le télétravail et s'efforce de booster la démarche auprès des directeurs locaux. La DG précise que cette période est distincte d'une période classique avec campagne de télétravail. Il s'agit bien de s'adapter à la situation sanitaire.

Une étude est en cours sur les masques DIM, les résultats devraient être disponibles d'ici 48 h, la DG est en lien direct avec le secrétariat général sur ce sujet. Il est toutefois précisé que ces masques avaient fait l'objet de tests et d'une accréditation.

Sur les horaires décalés, la compensation horaire demandée fera l'objet d'une analyse, la DG reviendra rapidement vers les OS.

L'application de la journée de carence n'étant pas de la compétence de la DG, elle fera remonter la demande.

La prochaine audioconférence aura lieu avant la fin de semaine.

fichiers:



[Télécharger cr_conf_dgfip_19_octobre_2020.pdf](#) (86.34 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank